

R 253 A – 23.10

Résolution du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

**AMÉLIORATION DU SERVICE DES LIGNES SECONDES ET TANGENTIELLES DES BUS TPG À
VERNIER**

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

qu'il est nécessaire de demander au Conseil d'État de :

- 1 prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 en se concentrant sur l'augmentation de la fréquence de celles-ci, particulièrement dans les heures creuses (commencer tôt le matin dès 6 heures, les pauses de midi, dès 20 heures, tout le samedi et le week-end) ;
- 2 collaborer avec la Ville de Vernier pour informer les habitant.e.s des améliorations apportées au service de ces lignes de bus et pour encourager l'utilisation des transports publics.

